

Envoyer votre candidature à

cnemedecinescolaire@gmail.com

En précisant :

Nom:.....

Prénom:.....

Date de naissance:../../.....

Adresse:.....
.....
.....

Pièces à joindre:

Curriculum vitae
Lettre de motivation pour rejoindre le CNEMS.

Une fois votre inscription validée, une cotisation annuelle de 50 € vous sera demandée

« L'Académie de médecine recommande ... d'instaurer un enseignement universitaire de la médecine scolaire sous la forme d'une formation spécialisée transversale, et de mettre en place un système de santé scolaire organisé basé sur les personnels de la santé scolaire et les enseignants formés à cet effet. »

*Académie
Nationale
de
Médecine*

COLLEGE NATIONAL DES ENSEIGNANTS DE MEDECINE SCOLAIRE



La vocation du CNEMS est de participer :

- aux enseignements, formations et recherches en médecine scolaire
- à la conception, à la production et à la diffusion des outils et supports pédagogiques

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Le CNEMS contribue :

avec les UFR de médecine et de santé :

à l'organisation de l'enseignement théorique et pratique de la médecine scolaire

lors des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles des études médicales

avec les URPS :

à l'organisation de la formation continue des médecins sur la médecine scolaire

PROMOTION DE LA SANTE

Le CNEMS œuvre à la promotion de la santé dans ses dimensions :

individuelle collective et systémique

RECHERCHE

Le CNEMS contribue

avec les centres universitaires et les centres de recherche :

à faciliter et à valoriser les travaux de recherche

dans le champ de *la Santé et l'École* et plus spécifiquement de *la Santé des élèves*

VALEURS ET ETHIQUE

Le CNEMS est garant :

d'une réflexion éthique et

du respect des règles du code de déontologie médicale

STATUTS

Le CNEMS est une association régie par la loi du 11 juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Contactez-nous

cnemedecinescolaire@gmail.com

et le site web cnems.org

La médecine scolaire en France en quelques dates...

1945 : création du service national d'hygiène scolaire et universitaire : instaure une visite médicale dans la 6^{ème} année et des examens de santé réguliers à l'école

1964 : transfert de la médecine scolaire au ministère de la santé

1991 : réintégration et création du corps des médecins de l'Éducation Nationale

2013 : la mission de promotion de la santé est inscrite dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République : articles L. 541-1 et L. 121-4-1 du Code de l'éducation

2016 : la loi de modernisation de notre système de santé renforce la promotion de la santé dont la prévention

2017 : création de la FST Médecine Scolaire dans le cadre de la réforme des études médicales

La médecine scolaire concerne plus de 12 millions d'élèves en France

